

Des interrogations au sujet de la couverture ?

Quelle forme de toit pour ma maison neuve ? Quel type de tuiles et quelle couleur choisir ? Autant de questions à se poser pour avancer dans sa démarche de travaux, et de points particuliers à traiter et/ou à ne pas omettre.

LA COUVERTURE

FICHE 3

Réfection et entretien de toiture

Régulièrement, il convient :

- d'évacuer la mousse sur les pentes de toit
- de vérifier les gouttières et les regards pour une bonne évacuation des eaux pluviales
- de vérifier l'état des zingueries et notamment des solins, des abergements
- ne pas peindre la zinguerie, et permettre aux descentes d'eau de suivre un cheminement discret et direct
- préférer le zinc et éviter les gouttières en PVC.

Lors de travaux, il convient de :

- conserver les pentes d'origine
- gratter les tuiles de réemploi et de vérifier qu'elles soient propres et non poreuses
- préférer la couleur brun nuancé ou rouge vieilli. Pour les tuiles plates, l'aspect vernissé peut être autorisé, sous certaines conditions
- utiliser des matériaux en harmonie avec ceux du bâti existant et avoisinant
- éventuellement, profiter des travaux pour améliorer l'isolation thermique des combles et faire poser un écran souple sous toiture s'il n'existe pas.

Recommandations et PLU

- Les toitures doivent être à deux pans ou plus, si justifié.
- La couverture doit être en tuiles canal ou en matériaux de même aspect.
- La tuile béton est interdite

LES FORMES DE TOIT

C'est le volume de la maison qui décide de la forme du toit.

La forme à deux pans avec pignons

permet de se situer dans une tradition constructive et donc dans une logique de continuité qui favorise l'unité de nos bourgs. Elle limite les coûts de la construction : la simplicité est toujours garante d'économie.

La forme en L

existe grâce au retour d'un bâtiment. Dans ce cas, il existe une noue ouverte en zinc dont il faudra soigner la mise en œuvre et la finition.

La forme à deux pans avec croupes est une forme spécifique réservée à des volumes de bâtiment d'une certaine importance :

- la longueur du bâti doit être au moins égale à deux fois sa largeur,
- le bâtiment doit être au moins sur deux niveaux.

Par ailleurs, elle permet difficilement des extensions. En effet, ce sont des bâtiments souvent isolés et marquants dans le paysage.

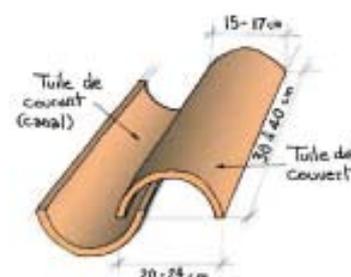
1. Vocabulaire des éléments de couverture
2. Maison à étage et à croupes



DIFFÉRENTS TYPES DE COUVERTURE

La tuile creuse traditionnelle (3), ou tuile canal ou tige de botte, est une tuile demi-cylindrique légèrement conique. Les tuiles s'emboîtent les unes dans les autres.

Ce mode de couverture est utilisé pour des toitures à faible pente (28 à 35 %).



3

La tuile romane (4) est une tuile à emboîtement de conception récente.

Il convient d'utiliser une tuile romane qui se rapproche le mieux de la tuile creuse traditionnelle par son gabarit, sa forme, sa couleur.

La pente de toiture doit être comprise entre 30 et 45%.



4



FINITIONS DES TOITS

Un soin particulier est à apporter à la liaison entre le mur et le toit, qui constitue un élément fonctionnel et esthétique important dans la maison traditionnelle. Les égouts de toit et les planches de rive doivent faire l'objet d'une finition soignée.

Au niveau du pignon

Il s'agit de mettre en œuvre des tuiles de rive avec planches ou des tuiles à rabat. Les débords peuvent exister, avec une largeur maximum de 30 cm.

La gouttière pendante

L'évacuation des eaux de pluie doit être rapide et efficace. Il faut donc prévoir des gouttières (ou chéneaux) et des tuyaux de descente dimensionnés en proportion du volume d'eau à évacuer, qui dépend de la surface du pan de toiture. Il est impératif que tous ces éléments soient en zinguerie, le PVC n'offrant ni la couleur, ni les aspects traditionnels.

Les forgets, ou débords de toiture, à l'égoût du toit

Ces avancées de toit ont pour rôle de protéger la façade des ruissellements d'eau de pluie, mais également des agressions du soleil. Elles sont supportées soit par des poteaux verticaux en bois, métalliques ou des colonnes en pierre, soit par des potences en bois, et couvrent souvent une galerie de pierre dite mâconnaise qu'il est impératif de ne pas fermer.

- 5. Enchevêtrement de toitures en tuile canal et planches de rive
- 6. Tuiles vernissées marquant l'importance de certains bâtiments
- 7. Alignement des fenêtres et des ouvertures

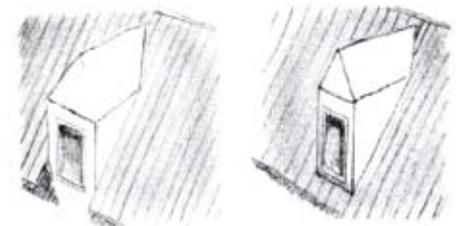


8. Forget, ou débord de toiture, à l'égoût du toit

ÉLÉMENTS DE TOITURE

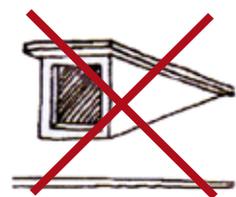
Les lucarnes pendantes ou les jacobines à deux pans permettent d'éclairer les combles. Elles sont à restaurer à l'identique, car elles appartiennent au paysage régional.

Si des percements en toiture sont nécessaires et qu'une lucarne est déjà présente, elle servira de référence aux suivantes sans multiplier à outrance leur nombre. Elles seront également alignées par rapport aux fenêtres des étages et situées sur une même horizontale.



Lucarne pendante

Lucarne jacobine



Lucarne à chien assis



Lucarne rampante



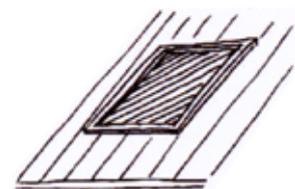
Lucarne rentrante

Réglementation du PLU

Sont interdites au PLU les chiens assis, les lucarnes jacobines, les lucarnes rampantes et rentrantes.

Les châssis en toiture, de dimensions réduites (55x78 cm ou 75x98 cm), pourront compléter un éclairage intérieur insuffisant. Leur pose sera encadrée, afin de limiter l'impact visuel sur la toiture et sera axée sur les fenêtres de façade. Ils sont limités en nombre.

Les souches de cheminée sont des éléments à part entière de la couverture et de ce fait, ne peuvent pas être détruites. En cas de force majeure, elles pourront être démolies, puis reconstruites à l'identique.



Châssis en toiture



10. Maison individuelle à Charbonnières
Arch. Salvoldelli

11. Maison individuelle à Brassy - Arch. Debray
12. Garage et terrasse abritée en relation avec
la maison - Autriche

Règlementations du PLU

→ Le positionnement des capteurs solaires doit se faire de façon discrète afin de préserver le contexte urbain et paysager,

→ Les panneaux solaires devront être intégrés comme une modénature ou un élément constitutif de l'architecture :

- position proche de la gouttière du toit
- minoration de la surépaisseur par rapport à la surface de la couverture
- assemblage horizontal en toiture
- sans effet de superstructures surajoutées

→ Les toitures terrasses horizontales sont autorisées à condition qu'elles soient végétalisées, gravillonnées ou couvertes d'un platelage bois et réalisées dans le cadre d'un projet d'architecture moderne ayant fait l'objet de recherches particulières quant à l'intégration dans son environnement.

LES TOITURES TERRASSES

Pour les constructions présentant une bonne réflexion architecturale, une toiture terrasse peut être envisagée pour tout ou partie de la maison. Ces espaces peuvent avantagement être végétalisés. Au-delà de l'aspect esthétique, ces toitures jouent un rôle d'isolation pour les pièces situées en-dessous, et retiennent les eaux de pluie pour les restituer progressivement au réseau d'eau pluviale. L'appel à un professionnel est indispensable pour s'assurer d'une bonne mise en œuvre technique et d'une parfaite étanchéité.

PRÉCAUTIONS POUR LES ÉNERGIES NOUVELLES

Dans le cadre de la politique de développement durable, les capteurs à énergie solaire voient le jour. Leur insertion sur les bâtiments doit particulièrement être réfléchi et adaptée (voir conseils ci-contre).



13. Panneaux solaires verticaux
14. Panneaux solaires sur un auvent

POUR EN SAVOIR PLUS

- Pour connaître la réglementation en vigueur pour votre couverture, consultez :
 - les DTU (documents techniques unifiés) de la série 40
 - le cahier de prescription technique (CPT N° 3356) du CSTB relatif à la mise en œuvre des écrans souples de sous-toiture faisant l'objet d'un avis technique
 - le site du CSTB (centre scientifique et technique du bâtiment) : www.cstb.fr.
- Pour la pose de panneaux solaires ou la réfection d'une toiture, remplir une déclaration préalable (R 421-17a). Le dossier est à retirer en mairie.
- Pour connaître les financements possibles dans le cadre d'une réhabilitation :
 - ADIL - 13 rue Gabriel Jeanton - 71000 MACON - Tél. : 03 85 39 30 70.
- Pour s'informer sur l'architecture, le paysage, la maîtrise d'œuvre et les énergies renouvelables :
 - CAUE de Saône-et-Loire - Tél. : 03 85 69 05 25
 - Espace info-énergie du CAUE de Saône-et-Loire - Tél. : 03 85 69 05 26.